

**Association du
Jeune Barreau de Montréal
États financiers**
31 mars 2017

Association du jeune barreau de Montreal

Table des matières

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

	<i>Page</i>
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État de la situation financière.....	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution de l'actif net.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires.....	5
Tableaux	
Tableau 1 - Tableau des frais d'administration.....	10
Tableau 2 - Tableau des services aux membres.....	11
Tableau 3 - Tableau de l'aide à la communauté.....	12

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de l'Association du Jeune Barreau de Montréal,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'Association du Jeune Barreau de Montréal tire des produits d'événements dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ses produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements doivent être apportés aux montants des produits d'administration, des services aux membres et de l'aide à la communauté, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice clos le 31 mars 2017, de l'actif à court terme au 31 mars 2017 et de l'actif net au 31 mars 2017.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'incidence du point décrit dans le paragraphe intitulé « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association du Jeune Barreau de Montréal au 31 mars 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Montréal (Québec)

26 avril 2017



¹ CPA auditor, CA, public accountancy permit No. A124849

Association du jeune barreau de Montreal

État de la situation financière

Au 31 mars 2017

	2017	2016
Actif		
À court terme		
Trésorerie	226 740	97 504
Placements (Note 3)	112 388	109 793
Débiteurs (Note 4)	20 450	51 068
Dépôts et frais payés d'avance (Note 5)	12 580	38 548
	372 158	296 913
Immobilisations corporelles (Note 6)	-	879
Actifs incorporels (Note 7)	8 164	8 995
	380 322	306 787
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (Note 8)	19 018	12 546
Produits reportés (Note 9)	42 184	12 988
	61 202	25 534
Actif net		
Investi en immobilisations	8 164	9 874
Réservé (Note 10)	171 000	171 000
Non affecté	139 956	100 379
	319 120	281 253
	380 322	306 787

Au nom du conseil d'administration,

Association du jeune barreau de Montréal

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
Produits		
Produits d'administration	332 823	301 575
Services aux membres	199 609	224 738
Aide à la communauté	26 500	25 000
	558 932	551 313
Charges		
Frais d'administration (Tableau 1)	294 227	298 927
Services aux membres (Tableau 2)	225 877	241 916
Aide à la communauté (Tableau 3)	3 556	1 495
	523 660	542 338
Excédent des produits sur les charges avant autre élément	35 272	8 975
Autre élément		
Variation de la juste valeur des placements	2 595	(1 582)
Excédent des produits sur les charges	37 867	7 393

Association du jeune barreau de Montreal
État de l'évolution de l'actif net
Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

	<i>Investi en immobilisations</i>	<i>Réservé</i>	<i>Non affecté</i>	2017	2016
Solde à l'ouverture de l'exercice	9 874	171 000	100 379	281 253	273 860
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 710)	-	39 577	37 867	7 393
Solde à la clôture de l'exercice	8 164	171 000	139 956	319 120	281 253

Association du jeune barreau de Montreal

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités ci-après :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	37 867	7 393
Amortissement	2 135	1 144
Variation de la juste valeur des placements	(2 595)	1 582
Reprise des coûts comptabilisés relativement au site Web	-	1 425
	37 407	11 544
Variations du fonds de roulement		
Débiteurs	30 618	(13 464)
Dépôts et frais payés d'avance	25 968	(33 904)
Créditeurs et charges à payer	6 472	(38 270)
Produits reportés	29 196	(1 317)
	129 661	(75 411)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	-	(115 000)
Cession de placements	-	3 625
Acquisition d'actifs incorporels	(425)	-
	(425)	(111 375)
Augmentation (diminution) de la trésorerie, montant net	129 236	(186 786)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	97 504	284 290
Trésorerie à la clôture de l'exercice	226 740	97 504

1. Statuts et objectifs de l'organisme

L'Association du Jeune Barreau de Montréal (« l'Association »), constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a pour objectif de rassembler, de représenter et d'assister les avocats ayant moins de dix ans de pratique dans le district judiciaire de Montréal. L'Association fournit également des services de consultation juridique à la population et organise des activités de bienfaisance. Elle est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales méthodes comptables

Base de présentation

L'Association a choisi d'appliquer les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.

Comptabilisation des produits

Apports

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Commandites

Les commandites sont comptabilisées à titre de produits lorsque les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Services aux membres et aide à la communauté

Les services aux membres et l'aide à la communauté sont comptabilisés à titre de produits lorsque les événements ont eu lieu. Le passif lié à la tranche des produits provenant des événements facturés mais non encore gagnés est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers en conformité avec les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière.

Les débiteurs et apports à recevoir sont présentés après l'évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée lorsqu'elle est jugée nécessaire. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

Ces estimations et hypothèses sont examinées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont présentés dans l'excédent des produits sur les charges pour les périodes au cours desquelles ils ont été relevés.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'Association peut comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement régulier.

L'Association reçoit de l'aide de bénévoles pour assurer la prestation des services. Comme ces apports ne peuvent pas faire l'objet d'une estimation raisonnable, ils ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de l'Association.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

L'Association comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les actifs financiers et les passifs financiers prenant naissance et émis dans le cadre d'une opération entre apparentés conclue avec la direction. Les actifs financiers et les passifs financiers prenant naissance et émis dans le cadre d'opérations avec d'autres apparentés sont initialement évalués à leur valeur comptable ou à la valeur d'échange conformément au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés », du *Manuel de CPA Canada*.

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Association peut choisir, de manière irrévocable, d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à sa juste valeur.

L'Association évalue par la suite les placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que tous les instruments dérivés à la juste valeur, à l'exception des instruments de capitaux propres désignés dans une relation de couverture admissible ou de ceux qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments. La juste valeur est établie selon des cours publiés. Les placements en instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les instruments dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments sont évalués ultérieurement au coût après dépréciation. À l'exception des passifs financiers indexés à une évaluation du rendement de l'Association ou à la valeur de ses capitaux propres et de ses instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement.

Les coûts de transaction et de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges pour la période considérée. Autrement, les coûts de transaction et de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût amorti ou au coût.

Perte de valeur d'instruments financiers

L'Association évalue la perte de valeur de tous ses instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. L'Association regroupe les actifs afin de procéder à un test de dépréciation lorsque les informations disponibles ne sont pas suffisantes pour repérer, au sein du groupe, chaque actif financier ayant subi une perte de la valeur; lorsque de nombreux actifs sont touchés par les mêmes facteurs; lorsque aucun actif pris individuellement est important, etc. La direction tient compte de l'existence de difficultés financières importantes pour l'émetteur; de l'existence d'une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital; etc. pour établir l'existence de preuves objectives d'une perte de valeur. S'il existe une indication d'une possible perte de valeur, l'Association doit déterminer si elle a entraîné un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au cours de l'exercice. Si tel est le cas, l'Association diminue la valeur comptable de tout actif financier ayant perdu de la valeur à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus découlant de la détention des actifs, au montant qui pourrait être réalisé à la vente des actifs ou au montant qui devrait être réalisé en exerçant un droit de réalisation de toute sûreté réelle sur ces actifs, selon le plus élevé de ces montants. Toute moins-value jugée durable est incluse dans les bénéfices de l'exercice considéré.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque l'Association reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Période
Matériel informatique	3 ans
Mobilier et agencement	8 ans

Association du jeune barreau de Montreal

Notes complémentaires complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût, lorsqu'il est probable qu'ils génèrent des avantages économiques futurs et que leur coût peut être estimé de façon fiable. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode d'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	<i>Période</i>
Site web	8 ans

3. Placements

La juste valeur des fonds communs de placement non enregistrés détenus par l'Association au 31 mars 2017 est de 112 388 \$ (coût - 115 108 \$).

4. Débiteurs

	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Débiteurs	21 240	48 283
Taxes de vente à recevoir	-	2 785
	21 240	51 068
Provisions pour créances douteuses	(790)	-
	20 450	51 068

5. Dépôts et frais payés d'avance

	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Dépôts	8 000	34 102
Frais payés d'avance	4 580	4 446
	12 580	38 548

6. Immobilisations corporelles

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>2017 Valeur nette</i>	<i>2016 Valeur nette</i>
Matériel informatique	20 712	20 712	-	-
Mobilier et agencement	1 830	1 830	-	879
	22 542	22 542	-	879

Association du jeune barreau de Montreal

Notes complémentaires complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

7. Actifs incorporels

En date du 31 mars 2017, les actifs incorporels comprenaient les coûts engagés pour le nouveau site Web de l'Association. Un amortissement de \$1,256 a été comptabilisé durant l'exercice.

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>2017 Valeur nette</i>	<i>2016 Valeur nette</i>
Site Web	9 420	1 256	8 164	8 995

8. Crédoeurs et charges à payer

	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Créditeurs	4 805	2 470
Charges à payer	7 487	10 076
Taxes de vente à payer	6 726	-
	19 018	12 546

9. Produits reportés

Les produits reportés sont les produits provenant des événements facturés mais non encore gagnés.

	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Solde à l'ouverture de l'exercice	12 988	14 305
Plus : Montants reçus pour les exercices postérieurs	42 184	12 988
Moins : Montants comptabilisés dans les produits pendant l'exercice	(12 988)	(14 305)
Solde à la clôture de l'exercice	42 184	12 988

10. Actif net réservé

Au 31 mars 2017, l'actif net réservé totalise 171 000 \$, dont un montant de 151 000 \$ est réservé pour l'équilibre budgétaire des exercices subséquents et la réorganisation du secrétariat permanent (151 000 \$ au 31 mars 2016), et un montant de 20 000 \$ est réservé pour le programme de bourse de l'organisme (20 000 \$ au 31 mars 2016).

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration n'a affecté aucun montant de l'actif net non affecté (néant au 31 mars 2016) à l'actif net réservé afin qu'il soit utilisé pour l'équilibre budgétaire des exercices subséquent et la réorganisation du secrétariat permanent.

11. Instruments financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Association est exposé sont présentés en détail ci-après.

Risque de crédit

L'Association est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Association a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Association.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est considéré comme négligeable, puisque la trésorerie est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation de crédit est de bonne qualité.

Au 31 mars 2017, deux clients constituent 25 % des débiteurs et autres créances (deux clients - 48 % au 31 mars 2016).

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité de l'Association est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Association est donc exposée au risque d'illiquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le risque d'illiquidité est considéré comme négligeable.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Association du Jeune Barreau de Montréal

Tableau 1 – Tableau des frais d'administration

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
Produits d'administration		
Subvention du Barreau de Montréal	145 000	145 000
Commandites	183 042	153 860
Cotisations des membres	425	995
Intérêts	3 106	470
Divers	1 250	1 250
	332 823	301 575
Frais d'administration		
Charges locatives	5 172	5 045
Services de messagerie et fournitures	2 912	7 175
Télécommunications	837	2 043
Frais de secrétariat	230 644	230 972
Honoraires	5 375	8 553
Assurances	4 695	4 781
Intérêts et frais bancaires	4 376	4 124
Créances douteuses	1 726	857
Amortissement	2 135	1 144
Divers	8 357	4 919
	266 229	269 613
Activités du conseil	11 068	11 166
Dépenses du président	11 344	12 119
Dépenses du président sortant	-	1 145
Dépenses du vice-président	4 509	3 965
Assemblée annuelle	1 077	919
	27 998	29 314
	294 227	298 927

Association du Jeune Barreau de Montréal

Tableau 2 – Tableau des services aux membres

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

	<u>Produits</u>		<u>Charges</u>		<u>Excédent (insuffisance)</u>	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Services aux membres						
Dîner des anciens présidents	2 257	2 174	2 373	2 566	(116)	(392)
Congrès	58 378	66 503	44 967	56 331	13 411	10 172
Gala AJBM	29 574	26 681	28 596	24 767	978	1 914
Journal Extrajudiciaire	-	-	49 033	45 451	(49 033)	(45 451)
Dîners conférences	14 119	18 165	6 492	8 673	7 627	9 492
Formation continue	-	-	-	57	-	(57)
Internet et cyber-bulletin	-	-	438	1 769	(438)	(1 769)
Rentrée des tribunaux	1 052	130	6 733	5 614	(5 681)	(5 484)
Cocktail avec la magistrature	9 226	4 554	8 908	5 439	318	(885)
Hockey	2 869	2 261	2 551	1 931	318	330
Flag football	-	1 805	-	1 013	-	792
Autres activités du comité des activités culturelles, sociales et sportives	3 390	-	3 334	-	56	-
Conférence Legal IT	60 029	46 453	47 977	34 371	12 052	12 082
Concours oratoire	-	-	787	797	(787)	(797)
Cours de vin	-	1 974	-	1 430	-	544
Forum 6@8	750	-	640	-	110	-
Bourse de démarrage de cabinet	-	-	5 135	5 191	(5 135)	(5 191)
Activité de développement des affaires	17 965	16 181	17 913	17 110	52	(929)
Colloque affaires publiques	-	1 370	-	1 688	-	(318)
Sondage	-	36 487	-	27 718	-	8 769
	199 609	224 738	225 877	241 916	(26 268)	(17 178)

Association du Jeune Barreau de Montréal

Tableau 3 – Tableau de l'aide à la communauté

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

	Produits		Charges		Excédent (insuffisance)	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Aide à la communauté						
Service de consultation aux petites créances	25 000	25 000	-	-	25 000	25 000
Clinique juridique	1 500	-	1 487	-	13	-
Salon Visez Droit	-	-	365	365	(365)	(365)
J'en parle à mon avocat	-	-	204	110	(204)	(110)
Service de préparation à une audition	-	-	1 500	1 020	(1 500)	(1 020)
	26 500	25 000	3 556	1 495	22 944	23 505